



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

***Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 22 MAI 2024***

N° de la délibération : BM/NA/2024/05-04-36

**AMENAGEMENT DE L'ACCES AU PORT DE PECHE DE PETIT-CANAL – FONDS
D'INTERVENTION MARITIME (FIM) 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Absents : 6

Délégations : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 22 mai à 19 heures et 05 minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affiché le quinze mai deux mille vingt-quatre.

Etaient présents (20) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Elodie PITON, Mme Brenda SITCHARN.

Délégations (03) :

M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN.

Était absente excusée (01) : Mme Rose-Lise MORDIER

Étaient absents (05) : M. José EUGENE, M. Daniel JORDAN, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN.

Secrétaire de séance : Mme Elodie PITON

Quorum : réalisé

**AMENAGEMENT DE L'ACCES AU PORT DE PECHE DE PETIT-CANAL – FONDS
D'INTERVENTION MARITIME (FIM) 2024**

Monsieur Laurent CHERALDINI expose que l'aménagement de l'accès du port de la ville est un enjeu majeur pour la collectivité. Cet ouvrage, plus communément appelé le port de pêche est un lieu chargé d'histoire situé dans le bas du bourg de la ville. Plusieurs types d'utilisateurs se côtoient sur le site, marins pêcheurs, plaisanciers, touristes et les pratiquants d'activités nautiques. La fréquentation du site s'accroît d'année en année, cependant, les infrastructures n'ont pas évolué depuis plusieurs années.

La Commune de Petit-Canal souhaite améliorer l'accès au port multifonctionnel et faciliter l'interactivité entre le port et le bourg de la ville.

Afin de mener à bien ce projet, la Commune a répondu à l'appel à projet pour le fond d'intervention Maritime 2024 (FIM 2024).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le courrier du Préfet de région relatif à l'appel à projet pour le fond d'intervention Maritime 2024 (FIM 2024),

Considérant la nécessité pour la Commune de Petit-Canal de procéder à des travaux visant à améliorer l'accès au port multifonctionnel et faciliter l'interactivité entre le port et le bourg de la ville ,

Où l'exposé de Monsieur CHERALDINI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

1. **D'APPROUVER** les travaux d'accès au port de pêche,
2. **DE VALIDER** le plan de financement comme suit :

FINANCEMENTS	MONTANTS HT	
FIM 2024	295 293,60 €	80,00%
COMMUNE	73 823,40 €	20,00%
TOTAL HT	369 117,00 €	100,00%

3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter un accompagnement au titre du FIM 2024 à hauteur de 295 293,60 €.
4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne réalisation de ces travaux.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 22 mai 2024

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (20) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Elodie PITON, Mme Brenda SITCHARN.

Les représentés (03) : M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN.

Pour expédition conforme

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20240522-BMNA2024050436-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2024
Publication : 04/06/2024

La secrétaire de séance

Elodie PITON

Blaise MORNAL

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre-mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de Petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet